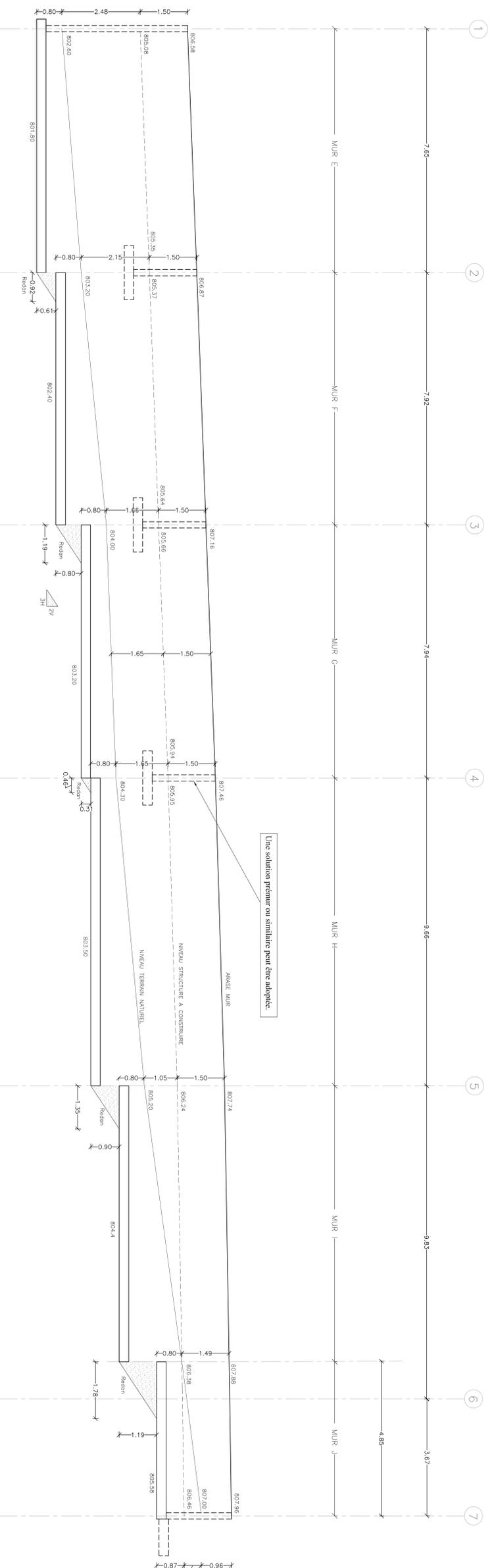
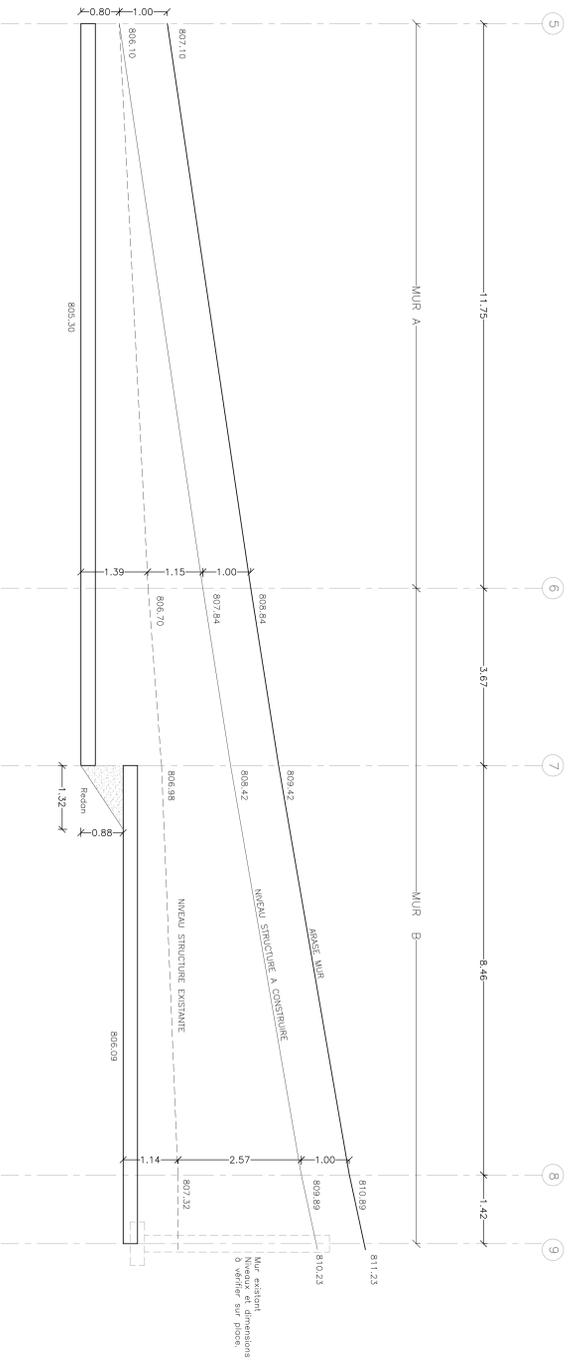


COUPE C-C  
Echelle 1/50

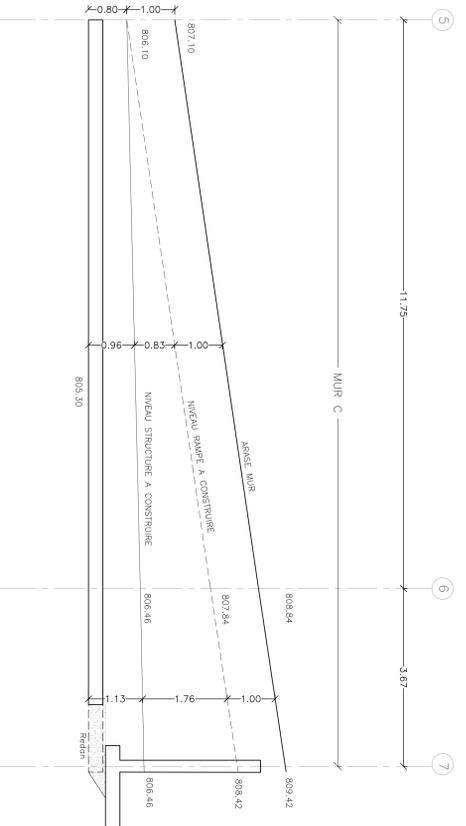


Une solution premium ou similaire peut être adoptée.

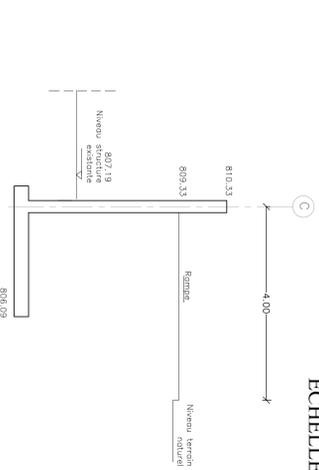
COUPE A-A  
Echelle 1/50



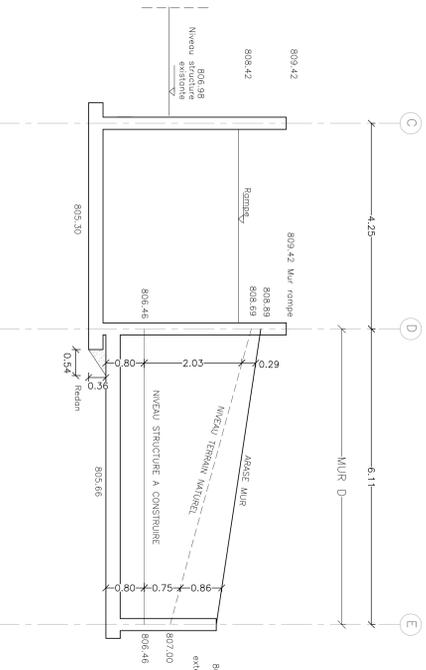
COUPE B-B  
Echelle 1/50



COUPE E-E  
Echelle 1/50



COUPE D-D  
Echelle 1/50



Ratio d'acier Murs de soutènement  
75 Kg/m<sup>3</sup>



15 avenue Général Champan, 33000 Genoulle - Tél : 06 76 87 21 25 Site : www.cea.fr  
E-mail : contact@cea.fr - Membre de la Chambre des Ingénieurs Conseils de France

Maître d'Ouvrage :	TRACES	Entreprise :	
Maître d'Œuvre :		Contrôle :	

Affaire :	Raménagement déviation création murs de soutènement	n° : 9171-19
Lieu :	La Murre	DCP n° : 2
Plan :	Corps longitudinaux murs de soutènement	Coiffage

Modifications :	Dates :
Éventuelle diffusion	21/06/19

SITUATION :	Zone 3	Projeteur :	PAULAN	MR :	CS-30	Dosage minimum :	200 Kg/m <sup>3</sup>
BÉTON :	F200	acier :	A240	MR :	CS-30	Dosage minimum :	200 Kg/m <sup>3</sup>
Séisme NF EN 206-1	Sans préconisation particulière de CTRP			MR :	CS-30	Dosage minimum :	200 Kg/m <sup>3</sup>
ACIER :	A240			MR :	CS-30	Dosage minimum :	200 Kg/m <sup>3</sup>
SOL d'ASSURÉ :	QEL30+ MR, QEL30+ MR, QEL30+ MR			MR :	CS-30	Dosage minimum :	200 Kg/m <sup>3</sup>

**NOTES IMPORTANTES :**  
- Ce calcul est basé sur les données fournies et ne constitue pas une garantie.  
- Le Maître de l'ouvrage s'engage à vérifier les données fournies et à s'assurer que les conditions de construction sont respectées.  
- Le Maître de l'ouvrage s'engage à vérifier les conditions de construction et à s'assurer que les conditions de construction sont respectées.  
- Le Maître de l'ouvrage s'engage à vérifier les conditions de construction et à s'assurer que les conditions de construction sont respectées.  
- Le Maître de l'ouvrage s'engage à vérifier les conditions de construction et à s'assurer que les conditions de construction sont respectées.